

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 20 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Drôme-Ardèche**

**NOR : JUSF2302352A**

La Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Drôme-Ardèche,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Drôme-Ardèche.

**ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Drôme-Ardèche les personnes suivantes :

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

Titulaires :  
Madame Carole CHAMPEAUX  
Madame Sylvie CHARRE  
Madame Delphine USAI DUCOIN  
Madame Séverine JOLY

Suppléants : Madame Fanny HUSSON  
Monsieur Philippe PERIE  
Monsieur Mathias PRYEN  
Madame Laurence TEIL

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):*

Titulaire : Monsieur Laurent BINAUD  
 Suppléant : Madame Karima KHECHCHAB

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Drôme-Ardèche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 janvier 2023

**La directrice territoriale  
de la PJJ de la Drôme-Ardèche,  
Dana SEIGNEZ**

